

ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES (APAJH)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

APAJH

Siège social : 21, ruelle Magnan - 97490 SAINTE-CLOTILDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAJH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- « INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES » concernant l'évolution du litige avec la BRED et ses conséquences financières.

.../...

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, conformément aux règles spécifiques au secteur d'activité de l'APAJH, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des résultats sous contrôle des tiers financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

.../...

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 22 avril 2024

Le Commissaire aux comptes :



EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Loïc DRIEUX

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	113 181	108 378	4 803	6 713
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	5 642 113		5 642 113	4 713 543
<i>Constructions</i>	19 743 549	11 008 403	8 735 146	9 430 637
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	613 575	436 079	177 496	177 901
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	3 127 769	2 151 202	976 568	969 262
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	1 178 497		1 178 497	113 635
<i>Avances et acomptes</i>	62 048		62 048	20 088
Immobilisations financières				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>	1 000 000		1 000 000	
<i>Autres titres immobilisés</i>	5 648		5 648	5 648
<i>Prêts</i>	362 756		362 756	325 036
<i>Autres immobilisations financières</i>	28 517		28 517	21 663
Total I	31 877 653	13 704 062	18 173 591	15 784 124
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	61 082		61 082	85 836
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	5 388 665	2 076	5 386 589	5 674 141
<i>Autres créances</i>	540 493		540 493	441 179
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	1 270 796		1 270 796	270 796
<i>Disponibilités</i>	10 571 726		10 571 726	12 600 855
<i>Charges constatés d'avance</i>	64 588		64 588	23 835
Total II	17 897 351	2 076	17 895 275	19 096 643
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	49 775 004	13 706 138	36 068 866	34 880 767
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>	29 896	29 896
<i>Autres fonds propres</i>	41 904	41 904
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	414 000	414 000
Réserves		
<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	10 849 472	6 540 316
Report à nouveau	1 276 228	1 259 616
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	1 676 009	4 859 997
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	713 890	1 141 780
Situation nette (sous-total)	15 001 399	14 287 509
Subventions d'investissement	2 582 428	2 791 985
Provisions réglementées	1 065 906	1 065 663
Total I	18 649 733	18 145 158
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	2 934 506	3 110 635
Total II	2 934 506	3 110 635
PROVISIONS		
Provisions pour risques		54 673
Provisions pour charges	1 012 414	905 470
Total III	1 012 414	960 143
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 775 601	9 406 712
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	16 507	17 201
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	545 974	473 321
Dettes fiscales et sociales	2 006 235	2 119 456
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400 022	216 648
Autres dettes	727 873	431 494
Total IV	13 472 213	12 664 831
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	36 068 866	34 880 767
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 055 093	
Dont à moins d'un an (a)	4 400 613	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 198	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	455	455
Ventes de biens et de services <i>Ventes de prestations de services</i>	9 356	
Produits de tiers financeurs <i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	18 428 985	18 154 392
<i>Contributions financières</i>		50 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	232 462	152 201
Utilisation des fonds dédiés	871 839	658 327
Autres produits	1 101	1 154
Total I	19 544 199	19 016 528
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 075 355	3 650 828
Impôts, taxes et versements assimilés	522 446	489 280
Salaires et traitements	8 571 850	8 076 798
Charges sociales	3 663 298	3 421 763
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 053 834	1 152 909
Dotations aux provisions	106 943	167 470
Reports en fonds dédiés	695 710	768 235
Autres charges	43 582	36 525
Total II	18 733 020	17 763 807
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	811 179	1 252 721
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	104	58
Autres intérêts et produits assimilés	48 214	1 079
Total III	48 317	1 137
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	346 526	337 752
Total IV	346 526	337 752
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-298 209	-336 614

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	512 970	916 107
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 374	24 000
Sur opérations en capital	900	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	210 215	227 204
Total V	214 489	251 204
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	330	450
Sur opérations en capital		533
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 199	24 534
Total VI	2 529	25 517
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	211 959	225 687
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 039	14
Total des produits (I+III+V)	19 807 004	19 268 870
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	19 093 114	18 127 090
EXCEDENT OU DEFICIT	713 890	1 141 780

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Annexe

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.P.A.J.H.DE LA REUNION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 36 068 866 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 713 890 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

PRESENTATION DE L'ENTITE - ART 431-2 Règlement ANC 2018-06

Le Comité Départemental de La Réunion, appellation d'alors, sera déclaré le 19 juillet 1999 à la Préfecture de Saint-Denis de La Réunion à l'initiative de son fondateur, le Président à l'époque, Monsieur Pierre RODDIER.

Le contexte local concernant le médico-social n'était pas celui d'aujourd'hui. Il faudra attendre le mois de septembre 1999 pour voir le premier schéma départemental des services et des établissements médico-sociaux de La Réunion enfin signé par l'État et le Conseil Départemental. Celui-ci fera apparaître des besoins plus qu'importants et un état de l'accompagnement sinistré.

C'est ainsi et à partir de ce constat que commencera la grande et belle aventure de l'APAJH Réunion.

C'est en mai 2005 qu'ouvrira le premier établissement de l'APAJH Réunion : la Maison Pierre Lagourgue Foyer d'Accueil Occupationnel et Foyer d'Accueil Médicalisé, basé sur le concept « En et Hors les murs », pour parvenir aujourd'hui à être présents dans les politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap, sur tous les secteurs de services et établissements.

Aujourd'hui, l'APAJH Réunion compte donc en son sein :

- la Maison Pierre Lagourgue, composée d'un Foyer d'Accueil Occupationnel de 42 places et 1.41 M€ de budget département et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 15 places d'internat, 7 places de semi-internat et 1 place d'accueil temporaire pour 999 K€ de budget Département et 941 K€ de budget Etat,
- un Etablissement pour Adultes Non Médicalisé (Résidence Pierre RODDIER), de 43 places et 4 places d'accueil temporaire avec 3.1 M€ de budget Département,
- un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, de 40 places avec 469 K€ de budget Département,
- un Centre Médico-Psycho Pédagogique Henri Wallon, de 56 places en 2023 pour 1.7 M€ de Budget Etat,
- la Maison Henri Lafay, composée d'un Foyer d'Accueil Occupationnel de 40 places et 1.6 M€ de budget Département et un Foyer d'Accueil Médicalisé de 22 places d'internat et 19 places de semi-internat pour 1.76 M€ de budget Département et 1,8 M€ de budget Etat,
- un Dispositif des Instituts Thérapeutiques Educatif et Pédagogique (James Marangé) de 86 places pour 3.7 M€ de budget Etat,
- et un siège social ayant un budget de 823 K€ sous compétence conjointe du Département et de l'Etat.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En plus des dispositions expresses prévues dans le règlement ANC n°2018-06, les conventions comptables respectent également :

- les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC n°2014-03,
- les dispositions spécifiques aux établissements et services médico-sociaux prévus dans le règlement ANC n°2019-04,
- Arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES :

A/ Présence de refacturations internes :

Il existe au sein de l'APAJH des opérations internes de facturation de loyers entre services et établissements.

En effet, le CMPP perçoit un loyer annuel de 15 840 € de la part du Siège.

Ensuite l'ITEP perçoit un loyer de 48 000 € annuel de la part du SITEPP.

Enfin, le SAVS perçoit un loyer de 30 000 € annuel de la part de ITEP et un loyer pour l'action "DETAK" de la part du FAM ML pour un total annuel de 6 000 €.

Cet état de fait a pour conséquence de majorer certaines masses au niveau des comptes de charges et de produits sur l'exercice 2023 et déjà également sur l'année 2022 et 2021.

Sur les comptes 2023 :

Les impacts en matière de comptes de charges se traduisent uniquement par :

- une augmentation du poste "Locations immobilières" (6132) dont le solde au 31 décembre 2023 est de 205 399,86 € et qui serait alors de 105 559,86 € en cas de neutralisation de ces refacturations internes (soit 99 840 € de moins).

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Les impacts en matière de comptes de produits se traduisent par :

▫ l'augmentation du compte de " transfert de charges " (791000) dont le solde au 31 décembre 2023 est de 168 789,39 € et qui serait alors de 68 949,39 € en cas de neutralisation de ces refacturations internes (soit 99 840 € de moins).

Sur les comptes 2022 :

Les impacts en matière de comptes de charges se traduisent uniquement par :

▫ une augmentation du poste "Locations immobilières" (6132) dont le solde au 31 décembre 2022 est de 182 045,74 € et qui serait alors de 82 205,74 € en cas de neutralisation de ces refacturations internes (soit 99 840 € de moins).

Les impacts en matière de comptes de produits se traduisent par :

▫ l'augmentation du compte de " transfert de charges " (791000) dont le solde au 31 décembre 2022 est de 143 994,69 € et qui serait alors de 44 154,69 € en cas de neutralisation de ces refacturations internes (soit 99 840 € de moins).

✦

B/ Litiges avec la BRED dans le cadre d'un contrat de SWAP de Taux :

En septembre 2010, l'APAJH a signé un contrat d'opération de Swap de taux afin de pallier l'aléa d'un taux variable adossé à un éventuel contrat de crédit bail immobilier. Le contrat de crédit-bail immobilier n'ayant finalement jamais été concrétisé, l'APAJH s'est quand même vu réclamer trimestriellement les intérêts de couverture de taux liés au SWAP par la BRED actif dès l'année 2011.

Devant cet état de fait, l'APAJH a intenté une action en première instance en mai 2013 afin de demander l'annulation du contrat de Swap sur le motif de sa caducité du fait de la non activation du crédit bail immobilier. Cette action débouche sur un jugement défavorable le 12 novembre 2014. Le 3 février 2015, l'APAJH fait appel de cette première décision, qui aboutit à un arrêt de la Cour d'Appel de Saint Denis, prononçant la caducité du contrat d'échange et ordonnant le remboursement des intérêts déjà payés par l'APAJH, soit 231 K€, qui ne seront pas encaissés directement mais laissés en compte auprès de la CARPA.

La BRED se pourvoit alors en cassation et la Cour a cassé le 28 mars 2018 le jugement de la Cour d'Appel de Saint Denis, qui était favorable à l'APAJH.

Face à cette décision, l'APAJH a décidé de ré-inscrire dans ces comptes le montants des intérêts trimestriels de couverture de taux qui étaient suspendus depuis juin 2016. Un total de 271 412 € a été inscrit au titre de la charge d'intérêts du contrat SWAP de juin 2016 à décembre 2021.

La Cour d'Appel de Saint Denis, dans sa décision du 14 décembre 2020, notifiée par huissier le 28 mai 2021 à l'association, est donc venue confirmer la position de la Cour de Cassation. Pour autant, l'APAJH, considérant que le débat reste entier, surtout sur la question centrale de fond de la divisibilité des contrats, décide d'intenter un pourvoi en cassation en chambre

plénière. Ce pourvoi n'étant pas un motif de suspension de la décision de la Cour d'Appel, l'APAJH a versé 590 K€ pour « solde de tout compte » auprès de la CARPA, dans l'attente de ce dernier jugement de la chambre plénière, étant entendu qu'en cas d'avis favorable de la cour, cet argent sera intégralement restitué à l'association, et qu'en cas contraire, le litige se trouverait entièrement soldé.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

C/ L'application du règlement ANC N°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif implique :

▫ dans son article 151-1 que le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif du bilan de l'entité gestionnaire sur une ligne spécifique,

▫ dans son article 152-1 que dans son compte de résultat, l'entité gestionnaire fait apparaître distinctement la part de l'activité sociale et médico-sociale des postes suivants par une subdivision spécifique :

- les ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- les ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- les contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- le résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	112 039	1 142		113 181
Immobilisations incorporelles	112 039	1 142		113 181
- Terrains	4 713 543	928 570		5 642 113
- Constructions sur sol propre	18 559 896			18 559 896
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	1 114 281	69 372		1 183 653
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	593 235	57 182	36 842	613 575
- Instal.générales, agencements aménagements divers	801 641	75 683	888	876 436
- Matériel de transport	375 661		30 016	345 645
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 772 610	161 254	31 676	1 902 188
- Emballages récupérables et divers	3 500			3 500
- Immobilisations corporelles en cours	113 635	1 064 862		1 178 497
- Avances et acomptes	20 088	61 169	19 208	62 048
Immobilisations corporelles	28 068 089	2 418 092	118 630	30 367 551
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	5 648	1 000 000		1 005 648
- Prêts et autres immobilisations financières	346 698	44 575		391 273
Immobilisations financières	352 346	1 044 575		1 396 921
ACTIF IMMOBILISE	28 532 475	3 463 809	118 630	31 877 653

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 326	3 052		108 378
Immobilisations incorporelles	105 326	3 052		108 378
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	9 780 641	667 197		10 447 838
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	462 899	97 666		560 565
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	415 334	57 270	36 525	436 079
- Instal.générales, agencements aménagements divers	418 723	72 068	888	489 903
- Matériel de transport	291 890	30 901	30 016	292 775
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 273 537	125 680	30 694	1 368 523
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 643 024	1 050 783	98 123	13 595 684
ACTIF IMMOBILISE	12 748 351	1 053 834	98 123	13 704 062

Comptes annuels annexés au rapport
au commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		1 050 783	1 050 783
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	3 052	1 050 783	1 053 834
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		98 123	98 123
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		98 123	98 123

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 385 020 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	362 756		362 756
Autres	28 517		28 517
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 388 665	5 388 665	
Autres	540 493	540 493	
Charges constatées d'avance	64 588	64 588	
Total	6 385 020	5 993 747	391 273
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

	Montant
factures a etabli	865 020
R.R.R. a obtenir & autres avo	4 185
Pel - Par	31 760
Org.soc. - Par	23 194
Etat - Par	1 892
Deb.Cred.div - Par	105 780
Intérêts courus à recevoir	45 893
Total	1 077 723

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	71 800				71 800
Fonds propres avec droit de reprise	414 000				414 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales	6 540 316		4 309 156		10 849 472
RAN hors activités sociales	1 259 616	-12 574	29 186		1 276 228
RAN des activités sociales	4 859 997	1 154 354		4 338 342	1 676 009
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	1 141 780	-1 141 780	713 890		713 890
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	14 287 509		5 052 232	4 338 342	15 001 399
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 791 985			209 558	2 582 428
Provisions réglementées	1 065 663		243		1 065 906
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	18 145 158		5 052 476	4 547 900	18 649 733

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	905 470	106 943			1 012 414
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer			54 673		
Autres provisions pour risques et charges	54 673				
Total	960 143	106 943	54 673		1 012 414
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		106 943	54 673		
Financières					
Exceptionnelles					

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 455 706 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 198	2 198		
- à plus de 1 an à l'origine	9 773 403	718 310	2 577 274	6 477 819
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	545 974	545 974		
Dettes fiscales et sociales	2 006 235	2 006 235		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400 022	400 022		
Autres dettes (**)	727 873	727 873		
Produits constatés d'avance				
Total	13 455 706	4 400 613	2 577 274	6 477 819
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	633 441			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 25 907 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		8 914 673	8 257 125	199 211	641 718	18 012 727
Subventions d'exploitation		24 122	307 200		84 937	416 258
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			209 558			209 558
						18 638 543

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation	104	58
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	48 214	1 079
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	48 317	1 137
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	346 526	337 752
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	346 526	337 752
Résultat financier	-298 209	-336 614

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	330	
Amortissements des immobilisations	1 299	
Autres provisions réglementées	900	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		3 374
Produits des cessions d'éléments d'actif		900
Subventions d'investissement virées au résultat		209 558
Autres provisions réglementées		657
TOTAL	2 529	214 489

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		713 890
Etablissements sous compétence ETAT-ARS		832 371
Etablissement sous compétence Département	169 792	
Part du résultat sur gestion conventionnée	169 792	832 371
Part du résultat sur gestion libre		51 311

Détermination de l'excédent ou du déficit effectif global

Notes sur le compte de résultat

	N	N-1
Résultat comptable	713 890	1 141 780
Reprise du résultat antérieur (*)	376 647	213 216
Excédent ou déficit effectif global	1 090 537	1 354 996
Dont résultat effectif sous gestion propre	51 311	-12 657
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 039 226	1 367 653
(*) reprend par défaut le solde des comptes 6892 diminué du solde des comptes 7892.		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 240,03 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps partiel)
Cadres	11	22	33	33
Employés	67	139	206	206
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi	1		1	1
Total	79	161	240	240

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 284 667 EURO.

*Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants (loi N°2006-586 du 23 mai 2006, art 20) : 284 667 EURO.

Autres informations

Engagements financiers

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en EURO
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Avals et caution accordés</i>	9 740 177
Avals et cautions	9 740 177
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	9 740 177

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
1 012 413 EURO

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 012 414 EURO

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Fraction correspondant aux rémunérations : 679 310 euros

Fraction correspondant aux charges patronales : 333 104 euros

Provision totale pour indemnité de départ à la retraite : 1 012 414 euros

Engagement par tranche d'âge :

Tranche 1 : De 65 et plus : 16 436 €

Tranche 2 : De 60 à 64 ans : 162 599 €

Tranche 3 : De 55 à 59 ans : 105 898 €

Tranche 4 : De 45 à 54 ans : 373 689 €

Tranche 5 : De 35 à 44 ans : 240 724 €

Tranche 6 : Moins de 34 ans: 113 073 €

TOTAL PROVISION RETRAITE : 1 012 414 €

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans - profil de carrière fixe
- turn over très faible
- aucune actualisation
- aucun coefficient d'atténuation

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A	Reports	Utilisations	Utilisations	Transferts	A la clôture	A la clôture
	l'ouverture de l' exercice	A	Montant global B	Dont rembours. C	C	de l'exercice Montant global A - B + C	de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
Accompagnement	42 530	42 530				42 530	
Balnéothérapie	76 354	76 354	9 600			66 754	
Projet TMS	18 673	18 673				18 673	
Construction CMP	719 865	719 865	56 298			663 567	
COVID-19 (Masqu	92 497	92 497			-92 505	-8	
Dépenses investis	6 110	6 110				6 110	
Dépenses investis	38 714	38 714	2 200			36 514	
Déploiement OGY	8 832	8 832	2 872			5 961	
Dispositif RELAY	176 683	176 683	38 400			138 283	
Espace Jardin	100 000	100 000	27 000			73 000	
Formations/Gratifi	256 553	256 553	77 527		-61 823	117 203	
Analyses Pratique	11 208	11 208	8 570			2 638	
Handi Consult	68 878	68 878	62 019			6 860	
Médiateurs intercu	12 000	12 000				12 000	
Musicothérapie	4 000	4 000				4 000	
Praticiens Libérau	42 000	42 000				42 000	
Projet "Autour des	746	746				746	
Projet PJJ expéri	28 492	28 492	1 135			27 357	
Projet SAS PORT	30 639	30 639	2 619		-13 814	14 206	
Qualité Vie Travail	15 200	15 200	4 472			10 728	
Renfort personnel	718 100	905 100	233 604		52 968	724 464	
Salle psychomotri	10 000	10 000				10 000	
Equipement numé	2 781	2 781	934		-924	924	
Plateforme WEB	8 400	8 400				8 400	
Projet Nutrition	51 833	51 833	39 370			12 463	
Projet Oeuvre d'Ar	9 415	9 415	4 415			5 000	
Robot Emotionnel	2 117	2 117				2 117	
Transfert DITEP J	741	741				741	
Projet Architectura	65 100	65 100				65 100	
Projet Kilimandjar	53 586	53 586	53 586				
Matériel Médical	2 200	2 200	2 260			-60	
Médiation animale	12 500	12 500				12 500	
Relayaz 974-CCA	190 503	190 503	133 859			56 644	
Relayaz 974-Créd	597	597				597	
Relayaz 974-Fond	6 368	6 368				6 368	
Extension FAM SI	91 500	91 500	20 132			71 368	
Plateforme Répit	54 120	54 120				54 120	
Aménagement sal					924	924	
Financement de la			52 653		92 505	39 852	
Formation circuit			2 983		8 855	5 872	
Outil ToverTAEF					13 814	13 814	
DITEP Equipe Mo		282 819				282 819	
DITEP Expérimen		225 891				225 891	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Autres informations

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
Total	3 029 836	3 725 546	836 506			2 889 040	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
ESMS NUMERIQ	44 499	44 499	27 420			17 079	
ESMS NUMERIQ	36 301	36 301	7 913			28 388	
Total	80 800	80 800	35 333			45 467	